

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 25 (1988)

**Heft:** 889

**Artikel:** Une précieuse institution

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017968>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dominante  
DÉMOCRATIC

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 7 janvier 88  
Hebdomadaire romand

889

## *De la solidarité au chacun pour soi*

«Un pour tous, tous pour un». La Suisse est-elle encore fidèle à sa devise? La question est justifiée après le rejet massif de la modeste révision de la loi sur l'assurance-maladie et maternité. Certes on ne connaît pas encore avec précision les motifs de la majorité rejettante — le couplage maladie-maternité n'a probablement guère plu — les éléments font défaut pour déterminer lequel des deux volets a fait capoter le projet — à moins que ce ne soient les deux. Néanmoins, plusieurs indices permettent de penser que le résultat de cette votation manifeste une crise de la solidarité sociale.

En effet, ce n'est certainement pas la crainte exprimée par l'Union suisse des arts et métiers — cette nouvelle ponction sur les entreprises va peser trop lourdement sur l'économie — qui a fait la décision. Par contre, on a pu entendre dans le cadre de la campagne référendaire des arguments relevant du plus pur individualisme et qui mettent directement en cause la solidarité sociale: de jeunes salariés, qui n'envisagent pas d'avoir d'enfants, ne voient pas en quoi ils sont concernés; des parents qui n'ont pas bénéficié à l'époque d'une allocation-maternité ne veulent pas contribuer financièrement à une institution dont ils ont dû ou pu se passer et dont ils n'ont maintenant plus rien à attendre.

Les vives attaques portées contre le fait que même les mères disposant d'un revenu confortable allaient toucher une allocation semblent avoir eu un effet important. Que de tels arguments portent indique bien que l'idée même d'assurance et la solidarité qu'elle implique n'ont plus la cote.

La philosophie de l'assurance exige de chacun qu'il accepte de payer pour se prémunir contre un risque éventuel. L'assurance conjugue intérêt — la couverture du risque assuré lorsqu'il se concrétise — et solidarité — l'acceptation que ses propres versements profitent à d'autres. Si chacun exige de «rentabiliser» son investissement, le système ne peut que péricliter. Ainsi l'assurance-vol est devenue sensiblement plus chère non seulement à cause de l'augmentation du nombre des délits, mais également parce que des assurés en abusent.

Dans le même ordre d'idée, le nombre des retraités qui choisissent de se faire verser un capital est en augmentation: ainsi, en cas de décès prématuré, les héritiers pourront disposer de l'avoir de prévoyance professionnelle du défunt qui n'aura pas payé sa vie durant «pour rien». Même philosophie encore chez ces assurés qui demandent à leur médecin un congé-maladie en récompense de leur bonne santé durant l'année.

L'échec cinglant du 9 décembre peut faire craindre qu'à l'avenir seuls les projets qui prévoient des avantages substantiels pour le plus grand nombre trouvent grâce aux yeux du souverain. La politique sociale, pour obtenir l'appui d'une majorité, devra procéder par arrosage à large spectre. A ce jeu du chacun pour soi, la justice sociale cède le pas à l'intérêt de la majorité; l'Etat-providence n'est plus qu'une machinerie à laquelle on demande de préserver les situations acquises, au détriment des minorités.

JD

### *TESSIN Une précieuse institution*

(jd) L'Office de la recherche économique du canton du Tessin est une institution unique en Suisse. Depuis 1961 il a présenté plus de 300 études sur le marché du travail, la politique énergétique, le tourisme, la démographie, la conjoncture économique, les transports, l'innovation technologique, les régions de montagne et les régions transfrontalières. Il coopère à des projets de recherche nationaux et internationaux et le haut niveau scientifique de ses contributions est unanimement reconnu. Privé d'université, le Tessin dispose, grâce à cet office, d'un outil indispensable à la connaissance de sa réalité économique et sociale. L'Office travaille en toute indépendance et choisit librement ses sujets d'analyse et ses méthodes.